

COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Avis n°2025.001

1. Contexte de l'avis

Le 21 mai 2025, l'organisation *Enhanced Games* a annoncé que Kristian GKOLOMEEV (Champion d'Europe du 50m NL et vice-champion du monde de la discipline) avait battu, en février 2025, le record du monde précédemment détenu par Cesar CIELO en combinaison intégrale, puis en avril 2025 le record en jammers détenu jusqu'alors par Caeleb DRESSEL.

Le même jour est diffusé un documentaire mettant en avant deux autres nageurs de niveau mondial dans la préparation des futurs *Enhanced Games* prévus en 2026 à Las Vegas.

Les *Enhanced Games*, compétition d'athlétisme, de natation et d'haltérophilie, autorisent et incitent les participants, pour performer, à recourir à des procédés technologiques et scientifiques, notamment aux substances interdites par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA).

Reposant sur des fonds privés, les *Enhanced Games* font valoir que tous les athlètes recevront « des frais d'apparition de premier ordre et des prix exceptionnels basés sur le classement ». Les prize money peuvent aller jusqu'à 500 000 \$ par épreuves, avec un bonus de 1 000 000 \$ pour les records sur 100m sprint ou le 50m NL.

Le 3 juin 2025, World Aquatics a révisé ses règlements pour établir plus clairement sa position : les personnes, organisations et compétitions qui promeuvent ou permettent le dopage n'ont pas leur place dans la natation¹. D'après le Président Husain AL MUSSALLAM « *ces nouvelles dispositions réglementaires assurent qu'on puisse continuer à protéger l'intégrité de nos compétitions, la santé et la sécurité de nos athlètes, et la crédibilité du monde de la natation* ».

En vertu de ces nouvelles dispositions, ne pourront être accrédités ou prendre part, de quelque façon que soit à un événement World Aquatics, travailler pour World Aquatics, être élu ou bénévole pour World Aquatic, ni participer à quelque activité organisée par World Aquatics toute personne qui, alors même qu'elle n'était pas soumise aux règlements de World Aquatics, a activement soutenu ou promu des événements encourageant l'utilisation de substances ou méthodes interdites par l'AMA, ou de drogues, qui ont participé à un tel événement ou qui ont assisté un tiers dans la participation à un tel événement. Sont donc visés au-delà des athlètes, leur encadrement technique, sportif et/ou médical.

¹ <https://www.worldaquatics.com/news/4277567/world-aquatics-bureau-by-law-protect-sport-from-enablers-of-doped-sport>

Enfin, World Aquatic laisse libre choix aux fédérations quant aux règles à appliquer à leur compétition nationale dès lors que cela ne vient pas porter atteinte à la réglementation mondiale.

2. Avis

Le CED s'est saisi du sujet des « *Enhanced Games* », dont le retentissement médiatique l'interpelle et qui soulève des enjeux majeurs de santé publique, d'éthique sportive et d'image pour des disciplines concernées.

La natation course est celle qui a été particulièrement mise en avant dans la stratégie de communication de ces organisateurs. Elle est donc directement concernée, tant sur le plan sportif que symbolique.

À ce titre, le CED estime indispensable de se prononcer sur la participation éventuelle d'athlètes ou de tout autres licenciés FFN à de telles compétitions, considérant notamment que les règlements de World Aquatics et le libre choix laissé aux fédérations nationales peuvent sembler, à ce jour, ouvrir la voie à une certaine forme de tolérance. Cette ambiguïté requiert, du point de vue du CED, une position claire et ferme de la part de la FFN, en cohérence, notamment, avec sa lutte constante contre toute forme de dopage.

Conformément au Principe VIII de la Charte d'éthique et déontologie de la FFN, le CED rappelle que « *le dopage est à la fois la tricherie ultime et une violence contre soi, sa santé et sa dignité* ».

De même, la Charte d'éthique et de déontologie du CNOSF énonce : « *L'essence même du sport commande que chacun le pratique de façon digne, intègre et loyale* » notamment en refusant le dopage.

Le dopage, entendu comme le recours à des substances ou méthodes interdites par l'AMA, ainsi que la consommation de substances illicites constituent de plus un risque incontestable pour la santé des athlètes.

Par ailleurs, l'utilisation de techniques prohibées par les instances internationales, telles que les combinaisons intégrales, porte également atteinte aux valeurs fondamentales du sport et de notre discipline, en compromettant l'équité et l'intégrité des compétitions.

À l'heure où les « *Enhanced Games* » revendiquent ouvertement une approche permissive en matière de substances et de techniques améliorant la performance et ne craignent pas de mobiliser des moyens financiers susceptibles d'acheter les consciences et à trahir tous les principes de déontologie, il est indispensable que la FFN réaffirme son attachement à un sport soucieux de la santé des athlètes, propre, éthique et intègre, en cohérence avec ses valeurs fondatrices.

Par conséquent, le CED qui disposerait d'éléments établissant la participation d'un licencié FFN à une compétition qui ne respecte pas les règlements de World Aquatics et

de l'AMA ou qui participerait à la promotion de tels évènements, engagera à son encontre des poursuites devant l'organe disciplinaire compétent.

Le CED recommande également à la Fédération de :

- Renforcer la réglementation fédérale afin d'interdire à toute personne prenant part à toute compétition contraire aux principes de l'AMA, de pratiquer au sein d'un club affilié.
- Soutenir activement les instances nationales et internationales œuvrant pour un sport sans dopage.